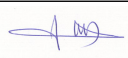


IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Formulaire obligatoire (art. 223 du Code Général des Impôts)		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 2023	
Exercice ouvert le	01012022	et clos le	31122022	Régime simplifié d'imposition	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe			<input checked="" type="checkbox"/>	Régime réel normal <input type="checkbox"/>	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
<b>A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE</b>					
Désignation de la société :			Adresse du siège social :		
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
SIRET	47761168500033				
Adresse du principal établissement :			Ancienne adresse en cas de changement :		
1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE					
<b>REGIME FISCAL DES GROUPES</b>					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante			01/01/2020		
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :					
SIRET					
<b>B ACTIVITE</b>					
Activités exercées	Production de films		Si vous avez changé d'activité, cochez la case		
<b>C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
<b>1 Résultat fiscal</b>		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	179 222
		Bénéfice imposable à 15%		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés au taux de 10 %	
<b>2 Plus-values</b>					
PV à long terme imposables à 15% <input type="text"/>					
PV à long terme imposables à 19% <input type="text"/> Autres PV imposables à 19% <input type="text"/> PV à long terme imposables à 0% <input type="text"/> PV exonérées (art. 238 quindecies) <input type="text"/>					
<b>3 Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches</b>					
Entreprise nouvelle, art.44 sexies <input type="checkbox"/>		Jeunes entreprises innovantes <input type="checkbox"/>			
Entreprise nouvelle, art.44 septies <input type="checkbox"/>		Zone franche d'activité nouvelle génération art.44 quaterdecies <input type="checkbox"/>		Zone de restructuration de la défense, art.44 terdecies <input type="checkbox"/>	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies <input type="checkbox"/>		Zone franche Urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A <input type="checkbox"/>		Autres dispositifs <input type="checkbox"/>	
Société d'investissement immobilier côtée <input type="checkbox"/>		Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies <input type="checkbox"/>			
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) <input type="text"/>		Plus-values exonérées relevant du taux de 15% <input type="text"/>	
<b>4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :</b> dans le secteur productif, art.244 quater W <input type="checkbox"/>					
<b>D IMPUTATIONS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.					
<b>E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%					
<b>F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE</b> (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%					
<b>G ENTREPRISES SOUMISES OU DESIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4</b> (cf. notice du formulaire n°2065-SD)					
1. Si vous êtes l'entreprise, tête de groupe, soumise au dépôt de la déclaration n° 2258 (art. 223 quinquies C-I-1), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258, indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de l'entité désignée : <input type="text"/> N° <input type="text"/>					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258 par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2), cocher la case ci-contre : <input type="checkbox"/>					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et n° d'identification fiscale de la société tête de groupe : <input type="text"/> N° <input type="text"/>					
<b>H SI L'ENTREPRISE UTILISE UNE COMPTABILITÉ INFORMATISÉE, COCHEZ LA CASE</b> <input checked="" type="checkbox"/>					
Dans ce cas, nom du logiciel utilisé <input type="text"/> XOTIS					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n°2065 par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2% prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez les informations pour télédéclarer et les notices des liasses fiscales sur <a href="http://www.impots.gouv.fr">www.impots.gouv.fr</a>					
Noms, adresses et téléphones :					
Du professionnel de l'expertise comptable : CAB ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 MARSEILLE, Tel. 0491250130					
Du conseil : Du CGA ou du viseur conventionné : N° d'agrément du CGA/OGMA/Viseur :					
CGA/OMGA <input type="checkbox"/>	Viseur conventionné <input type="checkbox"/>		Identité du déclarant :		
		Date: 09052023		Lieu: MARSEILLE	
		Qualité et nom du signataire:			
		Signature:		M. Perez Joseph, Président	
ECF	<input checked="" type="checkbox"/>	Prestataire	CAB ECIA, 37 Rue Le Pelletier 13016 Marseille		415055219



<b>2023</b>	<b>Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI</b>	<b>2464</b>
-------------	--	-------------

*(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)*

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Adresse de l'entreprise : **1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE**

SIRET : **47761168500033**

Exercice ouvert le : **01012022**

et clos le : **31122022**

**I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice**

**A- Règles de droit commun**

Charges financières nettes de l'exercice déterminées au niveau du groupe fiscal	<b>(a)</b>	
EBITDA fiscal de l'exercice déterminé au niveau du groupe fiscal	<b>(b)</b>	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre : $(a) - 30\% \times (b)$ et $(a) - 3\,000\,000\text{ €}$ )	<b>(c-1)</b>	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes) : $(c-1) - 75\% \times (c-1)$	<b>(c-2)</b>	

**B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé**

Ratio fonds propres/actifs déterminé au niveau du groupe fiscal en %	<b>(d)</b>	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %	<b>(e)</b>	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $75\% \times (c-1)$	<b>(f)</b>	

**C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation**

Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres	<b>(g)</b>	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées non membres du groupe fiscal, excédant une fois et demie les fonds propres	<b>(h)</b>	

**II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report**

**A- Suivi des charges financières nettes en report**

Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 13ème alinéa de l'article 223 B du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier de l'année N-1)	<b>(i)</b>	
Montant des charges financières nettes en report transférées	(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)	<sup>(i)</sup> Quater	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice	<b>(j)</b>	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice : $(c-1) - (f)$ ou $(g) + \frac{1}{2} \times (h)$	<b>(k)</b>	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice : $(i) + (i\ bis) - (j) + (k)$	<b>(l)</b>	

**B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report**

		Stock à l'ouverture de l'exercice	Capacités de déduction inemployées transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	Capacités de déduction employées au titre de l'exercice (1)	Stock à la clôture de l'exercice
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	<b>(m)</b>				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	<b>(n)</b>				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	<b>(o)</b>				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	<b>(p)</b>				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	<b>(q)</b>				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	<b>(r)</b>				

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à  $(c-1) - (f)$

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et SIREN) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant du transfert.



**TAUX RÉDUIT D'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS**  
**Détermination des bénéfiques soumis au taux réduit**  
**(CGI art. 219-I-b ; ann. III, art. 46 quater-0 ZZ bis A)**

**IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ**

Désignation de la société et adresse du principal établissement		Adresse du siège social (si différente de l'adresse ci-contre)
SAS 13 PRODUCTIONS 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE		
N° SIRET du principal établissement	Code APE	
47761168500033	5911A	

**I. RÉSULTATS DE L'EXERCICE**

**A. Résultats imposables dans les conditions de droit commun**

a	Bénéfice net de l'exercice avant imputation des déficits antérieurs (tableau 2058 A, ligne XI ou tableau 2033 B, ligne 352)	
b	Dont plus-value nette à court terme (tableau 2059 A, total colonne 11 ou tableau 2033 C, ligne 596)	
c	Déficits ou amortissements réputés différés imputés au titre de l'exercice (tableau 2058 A, ligne XL ou tableau 2033 B, ligne 360)	

**B. Résultats relevant du régime des plus-values à long terme**

d	Plus-value nette à long terme de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WV)	
e	Dont résultat net de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (tableau 2059 A, ligne 17 ou tableau 2033 C, ligne 591)	
f	Dont moins-values à long terme ou déficits imputés au titre de l'exercice (pour les entreprises soumises au régime réel normal, tableau 2058 A, ligne WW et XB)	

**II. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX RÉDUIT**

g	Montant maximum éligible au taux réduit : $42\,500 \times \text{durée de l'exercice (en mois)} / 12$	42 500
h	Dont plus-value nette à court terme imposable (1)	
i	Dont résultat net imposable dans les conditions de droit commun autre que la plus-value nette à court terme de l'exercice	
j	Dont résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI (2)	
k	Dont plus-value nette à long terme autre que le résultat net imposable de la concession de licences d'exploitation d'éléments mentionnés au 1 de l'article 39 terdecies du CGI	
<b>Total lignes h à k</b>		

**III. BÉNÉFICES SOUMIS AU TAUX NORMAL**

Total des lignes (a-c-h-i) à reporter cadre C-1 de l'imprimé n° 2065	
--	--

**IV. PLUS-VALUE NETTE À LONG TERME SOUMISE AU TAUX DE 19 %**

Total des lignes (d-j-k), report du cadre C-2 de l'imprimé n° 2065	
--	--

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

- (1) La plus-value nette à court terme peut être soumise au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination du résultat imposable dans les conditions de droit commun.
- (2) Le résultat net de la concession de licences d'exploitation de brevets peut être soumis au taux réduit par priorité sur les autres éléments concourant à la détermination de la plus-value nette à long terme de l'exercice.



2023	<b>Zones Franches Urbaines Fiche de calcul (recto)</b>	DRESZFUREC
------	--	------------

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Adresse de l'entreprise : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

SIRET : 47761168500033

Exercice ouvert le : 01012022

et clos le : 31122022

Site d'implantation de l'activité exercée en zone franche urbaine (ZFU)

Nature de l'implantation en ZFU (établissement, agence, magasin, cabinet...)	
--	--

Bénéfice et plus-value nette à long terme après imputation des déficits et des produits imposables		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice après imputation des déficits antérieurs encore reportables		RA			
Plus-value nette à long terme après imputation des déficits ou de la moins-value nette à long terme reportables				SA	
Produits bruts taxables à déduire	Produits des actions	RB			
	Résultat des sociétés relevant du régime fiscal des sociétés de personnes (CGI, art. 8)	RC		SC	
	Résultat des cessions de titres du portefeuille	RD		SD	
	Subventions, libéralités et abandons de créances	RE			
	Excédent financier	RF			
	Redevances de la propriété industrielle et commerciale qui n'ont pas leur origine dans l'activité exercée en ZFU	RG		SG	
<b>Totaux (lignes RB à RG et SC à SG)</b>		RH		SH	
Bénéfice après déduction des produits imposables (RA–RH)		RI			
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables (SA–SH)				SI	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

2023	<b>Zones Franches Urbaines</b> <b>Fiche de calcul (verso)</b>	DRESZFUVER
------	--	------------

Prorata applicable au bénéfice du contribuable n'exerçant pas toute son activité en ZFU

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Adresse de l'entreprise : 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

SIRET : 47761168500033

Exercice ouvert le : 01012022

et clos le : 31122022

Montant hors taxe du chiffre d'affaires ou des recettes réalisées en zone	A	
Montant total hors taxes du chiffre d'affaires ou des recettes	B	
Part du CA ou de recettes hors taxes réalisés en zone dans le montant total du CA ou des recettes (%)	N	

Bénéfice et plus-value nette à long terme susceptibles d'être exonérées		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice après déduction des produits imposables		RI			
Plus-value nette à long terme après déduction des produits imposables				SI	
Bénéfice susceptible d'être exonéré (RI × N)		Y			
Bénéfice susceptible de faire l'objet d'un abattement	60 %	Y1			
	40 %	Y2			
	20 %	Y3			
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée (SI × N)				Z	
Plus-value nette à long terme susceptible d'être exonérée	60 %			Z1	
	40 %			Z2	
	20 %			Z3	

#### RECAPITULATIF

Plafonnement du bénéfice et de la plus-value nette à long terme exonérés		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice exonéré (report de la case RI ou Y et/ou Y1 et/ou Y2 et/ou Y3 pour un montant maximum de "montant du plafond en vigueur")		XC			
Plus-value nette à long terme exonéré (report de la case SI ou Z et/ou Z1 et/ou Z2 et/ou Y3 dans le limite de "montant du plafond en vigueur" – XC)				XD	
Bénéfice et plus-value nette à long terme taxables		Taux normal		Taux réduit	
Bénéfice imposable (RA–XC)		XE			
Plus-value nette à long terme imposable (SA–XD)				XF	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.



Désignation de l'entreprise		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 600 000 )	DA	600 000	600 000	600 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Écarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK )	DC			
	Réserve légale (3)	DD	60 000	41 600	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF			
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG			
	Report à nouveau	DH	1 341 931	897 374	
	<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)</b>	DI	122 595	462 957	
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées*	DK	354 731	687 047	
	<b>TOTAL (I)</b>	DL	2 479 257	2 688 978	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	<b>TOTAL (II)</b>	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
	<b>TOTAL (III)</b>	DR			
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	562 891	694 936	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI )	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	272 461	166 997	
	Dettes fiscales et sociales	DY	464 892	314 755	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	31 824	15 989	
	Autres dettes	EA	658 521	1 021 876	
Compte régul.	EB	725 215	1 166 992		
<b>TOTAL (IV)</b>	EC	2 715 802	3 381 545		
Écarts de conversion passif* (V)	ED				
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à V)</b>	EE	5 195 059	6 070 523		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme*	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	2 298 107	2 831 990		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH	1 696	102 381		

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS				Néant * <input type="checkbox"/>		
		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	570	FB		FC	570	
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services*} \end{array} \right.$	FD	20 236	FE		FF	20 236	
		FG	3 544 327	FH		FI	3 544 327	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	3 565 133	FK		FL	3 565 133	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN	1 903 565	
	Subventions d'exploitation					FO	1 894 254	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	1 292 420	
	Autres produits (1) (11)					FQ	1 455	
	<b>Total des produits d'exploitation (2) (I)</b>						FR	8 656 827
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	1 522	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(7 401)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	2 474 391	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	47 413	
	Salaires et traitements*					FY	1 458 679	
	Charges sociales (10)					FZ	560 466	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	$\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements*} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA	1 515 736
							GB	2 088 304
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	12 235
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
Autres charges (12)					GE	732 868		
<b>Total des charges d'exploitation (4) (II)</b>						GF	8 871 978	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						GG	(215 151)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré*					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN	16	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
<b>Total des produits financiers (V)</b>						GP	16	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	4 171	
	Différences négatives de change					GS	128	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
<b>Total des charges financières (VI)</b>						GU	4 299	
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)</b>						GV	(4 283)	
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)</b>						GW	(219 434)	
							(365 215)	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS		Néant * <input type="checkbox"/>	
		Exercice N		Exercice N - 1	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		HA		
	Produits exceptionnels sur opérations en capital*		HB	6 888	226
	Reprises sur provisions et transferts de charges		HC	426 922	736 246
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>		HD	433 810	736 472
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)		HE	16 408	586
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital*		HF	290 984	14 370
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6ter)		HG	94 606	217 539
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>		HH	401 998	232 495
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII – VIII)</b>		HI	31 812	503 976	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ			
Impôts sur les bénéfices* (X)		HK	(310 217)	(324 195)	
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)</b>		HL	9 090 653	7 844 143	
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		HM	8 968 058	7 381 186	
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits – total des charges)</b>		HN	122 595	462 957	
REVENUS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme		HO	
	(2)	Dont	produits de locations immobilières	HY	
			produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	1G	
	(3)	Dont	- Crédit-bail mobilier*	HP	
			- Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)		1H	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées		1J	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées		1K	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)		HX	
	(6ter)	Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC	
		Dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art.39 quinquies D)		RD	
	(9)	Dont transferts de charges		A1	15 146
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	( dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS A5 )	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)		A3		
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)		A4	729 824	
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles :	facultatives A6	obligatoires A9		
			dont cotisation facultatives Madelin A7		
			dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8		
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, utiliser l'annexe) :		Exercice N		
Remises exceptionnelles fournisseurs		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	6 888	
Dotations et Reprise Amortissements dérogatoires		94 606	426 922		
PV		499			
VNC EAC cédées		290 984			
Pertes s/créances irrécouv.et dons		15 909			
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N		
		Charges antérieures	Produits antérieurs		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS						Néant * <input type="checkbox"/>	
CADRE A	IMMOBILISATIONS	Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice 1	Augmentations						
			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence 2		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste 3				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	CZ		D8		D9		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	KD	72 975 522	KE		KF	1 903 565	
CORPORELLES	Terrains		KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre [ Dont Composants L9 ]	KJ		KK		KL		
		Sur sol d'autrui [ Dont Composants M1 ]	KM		KN		KO		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements * et aménagements des constructions [ Dont Composants M2 ]	KP		KQ		KR		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels [ Dont Composants M3 ]	KS	10 700	KT		KU	1 000	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *	KV	132 898	KW		KX	8 848	
		Matériel de transport *	KY	3 566	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique	LB	17 817	LC		LD	1 757	
		Emballages récupérables et divers *	LE		LF		LG		
	Immobilisations corporelles en cours		LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes		LK		LL		LM		
		TOTAL III	LN	164 981	LO		LP	11 605	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		8G		8M		8T		
	Autres participations		8U	153 000	8V		8W		
	Autres titres immobilisés		1P		1R		1S		
	Prêts et autres immobilisations financières		1T	14 384	1U		1V	1 236	
		TOTAL IV	LQ	167 384	LR		LS	1 236	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	ØG	73 307 888	ØH		ØJ	1 916 406		
CADRE B	IMMOBILISATIONS	Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice 3	Réévaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence 4				
		par virement de poste à poste 1	par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence 2		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice				
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I	IN		CØ		DØ		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles	TOTAL II	IO		LV	290 984	LW	74 588 103	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME		
		Inst. gales, agencts et am. des constructions	IS		MG		MH		
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	IT		MJ		MK	11 700	
		Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencts, aménagements divers	IU	41 553	MM		MN	100 193
	Matériel de transport		IV		MP		MQ	3 566	
	Matériel de bureau et mobilier informatique, mobilier		IW	1 516	MS		MT	18 058	
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		
		TOTAL III	IY	43 069	NG		NH	133 518	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		
	Autres participations		IØ		ØX		ØY	153 000	
	Autres titres immobilisés		I1		2B		2C		
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	15 620	
		TOTAL IV	I3		NJ		NK	168 620	
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	I4		ØK	334 053	ØL	74 890 241	ØM	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 2**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col. 6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS**

Néant \*

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 <b>TOTAUX</b>						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
  - a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
  - b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

**CADRE B  
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE.....	-
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE.....	=

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Néant \* 

Désignation de l'entreprise :

SAS 13 PRODUCTIONS

CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF)*									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais établissement et développement		CY		EL		EM		EN			
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ			
Autres immobilisations incorporelles		PE	69 372 279	PF	1 500 891	PG		PH	70 873 170		
TOTAL I		RK	69 372 279	RM	1 500 891	RN		RO	70 873 170		
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU			
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	10 389	QA	288	QB		QC	10 678		
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	48 334	QE	12 232	QF	41 553	QG	19 013		
	Matériel de transport	QH	2 441	QI	1 055	QJ		QK	3 496		
Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	12 837	QM	1 269	QN	1 516	QO	12 590		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
	TOTAL II	QU	74 001	QV	14 845	QW	43 069	QX	45 777		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II)		ØN	69 446 280	ØP	1 515 736	ØQ	43 069	ØR	70 918 947		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice		
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel					
Frais d'établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6				
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV				
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	94 606	P7	P8	P9	426 922	Q1	(332 316)	
TOTAL I	RW	RX	RY	94 606	RZ	SB	SC	426 922	SD	(332 316)	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8				
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Autres immobilisations corporelles	Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8				
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO				
TOTAL III											
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	94 606	NS	NT	NU	426 922	NV	(332 316)	
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW	94 606	Total général non ventilé (NS + NT + NU)	NY	426 922	Total général non ventilé (NW-NY)	NZ	(332 316)			
CADRE C		MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*									
		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS

Néant \* 

Nature des provisions	Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice			
		1		2		3		4		
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers*	3T		TA		TB		TC		
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)*	3U		TD		TE		TF		
	Provisions pour hausse des prix (1)*	3V		TG		TH		TI		
	Amortissements dérogatoires	3X	687 047	TM	94 606	TN	426 922	TO	354 731	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3		D4		D5		D6		
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ		IK		IL		IM		
	Autres provisions réglementées (1)	3Y		TP		TQ		TR		
	<b>TOTAL I</b>	3Z	687 047	TS	94 606	TT	426 922	TU	354 731	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A		4B		4C		4D		
	Provisions pour garanties données aux clients	4E		4F		4G		4H		
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M		
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S		
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W		
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A		
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E		
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K		
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER		
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer*	5R		5S		5T		5U		
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y		
	<b>TOTAL II</b>	5Z		TV		TW		TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	1 261 980	6B	2 088 304	6C	1 261 980	6D	2 088 304
		- corporelles	6E		6F		6G		6H	
		- titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
		- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9		
	Sur stocks et en cours	6N		6P		6R		6S		
	Sur comptes clients	6T	15 294	6U		6V	15 294	6W		
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A		
	<b>TOTAL III</b>	7B	1 277 274	TY	2 088 304	TZ	1 277 274	UA	2 088 304	
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)</b>	Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7C	1 964 321	UB	2 182 910	UC	1 704 196	UD
- financières					UE	2 088 304	UF	1 704 196		
- exceptionnelles					UG		UH			
					UJ	94 606	UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET  
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE\***

DGFIP N° 2057 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise :		SAS 13 PRODUCTIONS			Néant * <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3		
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM	UN		
	Prêts (1) (2)		UP		UR	US		
	Autres immobilisations financières		UT	15 620	UV	UW	15 620	
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA					
	Autres créances clients		UX	778 015	778 015			
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie * (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* <input type="checkbox"/> UO)		Z1					
	Personnel et comptes rattachés		UY	359	359			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ	3 084	3 084			
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	373 021	373 021		
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	91 107	91 107		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN	4 175	4 175		
		Divers		VP				
	Groupe et associés (2)		VC	96 673	0	96 673		
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR	374 019	374 019			
	Charges constatées d'avance		VS	12 014	12 014			
	TOTAUX			VT	1 748 088	VU	1 635 794	VV
RENVIS	(1)	Montant - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
		des - Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y						
Autres emprunts obligataires (1)		7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG	1 696	1 696			
	à plus d'1 an à l'origine		VH	561 195	143 500	417 695		
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A						
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	272 461	272 461				
Personnel et comptes rattachés		8C	219 668	219 668				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	167 826	167 826				
État et autres	Impôts sur les bénéfices		8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	69 022	69 022			
collectivités publiques	Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	8 376	8 376			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J	31 824	31 824				
Groupe et associés (2)		VI						
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	658 521	658 521				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		Z2						
Produits constatés d'avance		8L	725 215	725 215				
TOTAUX			VY	2 715 802	VZ	2 298 107	417 695	
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL	
		Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

**IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.**

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant * <input type="checkbox"/>		Exercice N, clos le : <b>3 1 1 2 2 0 2 2</b>		
<b>I. RÉINTÉGRATIONS</b>							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Rémunération du travail de l'exploitant ou des associés (entreprises à l'IR)							WA	122 595	
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)	WD		Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles	WE		WB		
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)	WF	7 036	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)	WG	865			XE
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option	RA		(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	RB				
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)	WI		Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf. 2067-BIS)	XX			XW	499
	Amendes et pénalités	WJ	499	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*	XZ				
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI*							XY	
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032)							I7	(310 217)	
Quote-part Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL		Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI	L7		K7		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Moins-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou de 19 % (12,80 % pour les entreprises à l'impôt sur le revenu) — imposées aux taux de 0 %							I8	
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs* { — Plus-values nettes à court terme — Plus-values soumises au régime des fusions							WN	
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XR		
Réintégrations diverses à détailler sur 2058-A-Ext		DONT*	Intérêts excédentaires (art. 39-1-3° et 212 du C.G.I.)	SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)	SW	WQ		
					Quote-part de 12 % des plus-values à taux zéro	M8			
Réintégrations des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage							Y3		
							WR	(179 222)	
<b>II. DÉDUCTIONS</b>							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE		
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E. et quote-part comptabilisée du bénéfice distribué par ces organismes*							WS		
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégréées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B, cadre III)							WT		
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme { — imposées aux taux de 15 % ou au taux de 16 % pour les entreprises à l'IR — imposées au taux de 0 % — imposées au taux de 19 % — imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures — imputées sur les déficits antérieurs							WV	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %							WH	
	Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*							WP	
	Régime des sociétés mères et des filiales* (Quote-part de frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation							WW	
	Produit net des actions et parts d'intérêts : ( déduire des produits nets de participation							WB	
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 223 B du CGI)							I6		
Mesures d'incitation	Dédution autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'Outre-mer*.							WZ	
	Majoration d'amortissement*							XA	
	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles (reprise d'entreprises en difficultés 44 septies)	K9		Entreprises nouvelles 44 sexies	L2	Jeunes entreprises innovantes (art. 44 sexies A)	L5	
					Société investissements immobiliers cotées (art. 208C)	K3	Zone de reconstruction de la défense (44 terdecies)	PA	
		Zone franche urbaine - TE (art. 44 octies A)	ØV		Bassin d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)	1F	Zone franche d'activité NG (art. 44 quaterdecies)	XC	
Bassin urbain à dynamiser (art. 44 sexdecies)		PP		Zone de revitalisation rurale (art. 44 quindecies)	PC	Zone de Développement prioritaire (art. 44 Septdecies)	PB		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)							XS		
Déductions diverses à détailler sur 2058-A-Ext	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)	X9		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)	YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)	YC		
	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite	YH		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)	YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)	YD		
	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)	YI		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)	YL	Créance dérogée par le report en arrière de déficit	ZI		
Dédution des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage							Y2		
<b>III. RÉSULTAT FISCAL</b>							TOTAL II		
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables : { bénéfice (I moins II) — déficit (II moins I)					XI		XJ	179 222	
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS)*					ZL				
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS)*							XL		
RÉSULTAT FISCAL BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)					XN		XO	179 222	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télé-déclarées.

10

**DÉFICITS, INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER  
ET PROVISIONS NON DÉDUCTIBLES**

DGFIP N° 2058-B 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A  
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>	Néant * <input type="checkbox"/>
---	----------------------------------

**I. SUIVI DES DÉFICITS**

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	K4	978 688
Dont déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4bis	
	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)	K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)	K6	978 688
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)	YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)	YK	978 688

**II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES**

Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice	ZT	
---	----	--

**III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT**

(à détailler sur feuillet séparé)	Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI*	ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *		
	8X	8Y
	8Z	9A
	9B	9C
Provisions pour dépréciation *		
	9D	9E
	9F	9G
	9H	9J
Charges à payer		
	9K	9L
	9M	9N
	9P	9R
	9S	9T
<b>TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)</b> à reporter au tableau 2058-A :	YN	YO
	↓ ligne WI	↓ ligne WU

**CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237 septies du CGI)**

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice	Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1		

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° SIREN) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

**IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.**

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>										Néant * <input type="checkbox"/>			
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	897 374	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	{ - Réserves légales - Autres réserves	ZB	18 400					
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	462 957				ZD						
	Prélèvements sur les réserves	ØE			ZE								
	TOTAL I	ØF	1 360 331		ZG	1 341 931							
					(N B: le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	1 360 331					
<b>RENSEIGNEMENTS DIVERS</b>										Exercice N :		Exercice N-1 :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier ( précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail )		J7			YQ							
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR						
	- Effets portés à l'escompte et non échus						YS						
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	- Sous-traitance				YT	1 604 563	1 204 206						
	- Locations, charges locatives ( dont montant des loyers des biens pris et de copropriété en location pour une durée > 6 mois )		J8	412 143	XQ	428 812	472 119						
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU						
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	56 647	71 149				
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV	1 260	2 778				
	- Autres comptes ( dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles )		ES			ST	383 109	349 206					
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052						ZJ	2 474 391	2 099 458				
IMPÔTS ET TAXES	- CFE et CVAE						YW						
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)		ZS			9Z	47 413	52 922					
	Total du poste correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052						YX	47 413	52 922				
T.V.A.	- Montant de la T.V.A. collectée						YY	220 088	303 762				
	- Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ	170 820	184 604				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année précédente) *						ØB	1 287 730	1 102 342				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition *						ØS						
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *						ZK		%		%		
- Numéro de centre de gestion agréé *		XP			- Filiales et participations : (Liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)		Si oui cocher 1 sinon 0		ZR	0			
- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG							
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI						RH							
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe.		JA	(179 222)	Plus-values à 15%	JK	Plus-values à 0%		JL				
					Plus-values à 19%	JM	Imputations		JC				
	Groupe : résultat d'ensemble.		JD	(302 265)	Plus-values à 15%	JN	Plus-values à 0%		JO				
					Plus-values à 19%	JP	Imputations		JF				
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale		JH	1	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

Désignation de l'entreprise : SAS 13 PRODUCTIONS					Néant * <input type="checkbox"/>		
<b>A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE</b>							
	Nature et date d'acquisition des éléments cédés* (1)	Valeur d'origine* (2)	Valeur nette réévaluée* (3)	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt (4)	Autres amortissements* (5)	Valeur résiduelle (6)	
<b>I - Immobilisations*</b>	1	Films en cours abandonnés 311221	290 984			290 984	
	2	058 059 Sodege éclairage+fenetre bureau/12082015	1 530		1 530		
	3	060 Agencements equipements/palette/12082012	18 611		18 611		
	4	061 Climatiseur mobile gree/palette/12082012	1 083		1 083		
	5	062 Clim.mobileARGO/Europ de froid/12082012	619		619		
	6	063 Dalles 110M2 /Fusion 12082012	1 928		1 928		
	7	064 Cloisons bureaux/Fusion 12082012	1 462		1 462		
	8	099 AB Sécurité 23052014	598		598		
	9	100 LTT Rénovation 16062014	6 133		6 133		
	10	101 LTT Rénovation 10072014	3 458		3 458		
	11	102 LTT Rénovation 10072014	6 133		6 133		
	12	114 NDF Speidel/ ordinateur apple 03112015	1 516		1 516		
<b>B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES</b>			<b>Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *</b>				
	Prix de vente (7)	Montant global de la plus-value ou de la moins-value (8)	Court terme (9)	Long terme (10)			Plus-value taxables à 19 % (1)
				19 %	15 % ou 12,80 %	0 %	(11)
<b>I - Immobilisations*</b>	1	(290 984)	(290 984)				
	2						
	3						
	4						
	5						
	6						
	7						
	8						
	9						
	10						
	11						
	12						
<b>II - Autres éléments</b>	13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
	14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
	15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
	16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
	18	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
	19	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
	20	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
Cadre A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (9)			(290 984)				
Cadre B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 20 de la colonne) (10)			(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
Cadre C : autres plus-values taxable à 19 % (11)							

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.



Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts).

Désignation de l'entreprise : **SAS 13 PRODUCTIONS** Néant \*

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <sup>1</sup> ou 12,80 % <sup>2</sup>	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI) <sup>1</sup> *	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI) <sup>1</sup> *	

<sup>1</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés  
<sup>2</sup> Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

**I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU**

Origine	Moins-values à 12,80 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,80 %	Solde des moins-values à 12,80 %
1	2	3	4
Moins-values nettes N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1		
	N-2		
	N-3		
	N-4		
	N-5		
	N-6		
	N-7		
	N-8		
	N-9		
	N-10		

**II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS\***

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter (2 + 3 - 4 - 5)
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imposables sur le résultat de l'exercice	À 15 %		
1	2	3	4	5	6
Moins-values nettes N					
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

15

formulaire obligatoire  
(article 53A du Code  
général des Impôts)

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES À LONG TERME  
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS

(personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)\*

Désignation de l'entreprise : <b>SAS 13 PRODUCTIONS</b>	Néant * <input checked="" type="checkbox"/>
---	---

<b>I</b>	<b>SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N</b>
----------	--

		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés { - donnant lieu à complément d'impôt sur les sociétés - ne donnant pas lieu à complément d'impôt sur les sociétés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					

<b>II</b>	<b>RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5e, 6e, 7e alinéas de l'art. 39-1-5e du CGI)</b>
-----------	--

montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice (1)	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année (2)	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice (5)
		donnant lieu à complément d'impôt (3)	ne donnant pas lieu à complément d'impôt (4)	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

Désignation de l'entreprise : <u>SAS 13 PRODUCTIONS</u>		Néant * <input type="checkbox"/>	
Exercice ouvert le : <u>01012022</u>	et clos le : <u>31122022</u>	Durée en nombre de mois <u>12</u>	
<b>DÉCLARATION DES EFFECTIFS</b>			
Effectif moyen du personnel * :	YP	36	
dont apprentis	YF		
dont handicapés	YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
<b>CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE</b>			
<b>I - Chiffre d'affaires de référence CVAE</b>			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	3 565 133	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT	15 146	
TOTAL 1	OX	3 580 280	
<b>II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée</b>			
Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	OH	1 455	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	1 858 037	
Subventions d'exploitation reçues	OF	1 772 502	
Variation positive des stocks	OD		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Retrécissements sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
TOTAL 2	OM	3 631 994	
<b>III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)</b>			
Achats	ON	1 522	
Variation négative des stocks	OQ	(7 401)	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 062 249	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	399 854	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	732 868	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
TOTAL 3	OJ	3 189 092	
<b>IV - Valeur ajoutée produite</b>			
Calcul de la valeur ajoutée (TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3)	OG	4 023 181	
<b>V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises</b>			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF. En cas de VA ajoutée négative, reporter montant égal à 0 au cadre C du formulaire n° 1329-DEF)	SA	4 023 181	
<b>Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE</b>			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Si vous êtes assujetti à la CVAE et un mono établissement au sens de la CVAE (cf. notice de la déclaration n° 1330-CVAE-SD, compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration n° 1330-CVAE-SD.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, ajusté à 12 mois)	GX	Effectifs au sens de la CVAE *	EY
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)	HY	HX	
Période de référence	GY	GZ	
Date de cessation		HR	
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. (*) Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.			

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1 (1) Néant \*   
2

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 688

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

Forme juridique  Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)  % de détention  Nb de parts ou actions

Adresse : N°  Voie

Code Postal  Commune  Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)  M Nom patronymique  PEREZ Prénom(s)  Cyrille

Nom marital  % de détention  39,10 Nb de parts ou actions  269

Naissance : Date  16/04/1972 N° Département  69 Commune  Lyon Pays  France

Adresse : N°  5 Voie  Rue Pablo Picasso

Code Postal  13007 Commune  Marseille Pays  France

Titre (2)  M Nom patronymique  PEREZ Prénom(s)  Gilles

Nom marital  % de détention  39,10 Nb de parts ou actions  269

Naissance : Date  04/03/1967 N° Département  84 Commune  Carpentras Pays  France

Adresse : N°  70 Voie  Chemin du Roucas Blanc

Code Postal  13007 Commune  Marseille Pays  France

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait  
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

2 / 2 (1) Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET

4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie)

1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL

13016

VILLE

MARSEILLE

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise

P1 0

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P3 0

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise

P2 4

Nombre total de parts ou d'actions correspondantes

P4 688

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M

Nom patronymique PEREZ

Prénom(s) Joseph

Nom marital

% de détention 21,51

Nb de parts ou actions 148

Naissance :

Date 25/01/1943

N° Département 99

Commune Ain Temouchent

Pays Algérie

Adresse :

N° 25

Voie Plateau de Malmousque

Code Postal 13007

Commune Marseille

Pays France

Titre (2) M

Nom patronymique MONTEIRO

Prénom(s) Dominique

Nom marital

% de détention 0,29

Nb de parts ou actions 2

Naissance :

Date 02/10/1975

N° Département 75

Commune Paris

Pays France

Adresse :

N° 24

Voie Boulevard des filles du calvaire

Code Postal 75011

Commune Paris

Pays F

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

1	/
1	

(1) Néant \*

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 2

N° SIRET 4 7 7 6 1 1 6 8 5 0 0 0 3 3

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 13 PRODUCTIONS

ADRESSE (voie) 1 rue Elie Pelas

CODE POSTAL 13016 VILLE MARSEILLE

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique	EUURL	Dénomination	Via Decouvertes Films
N° SIREN (si société établie en France)	3 9 3 0 0 3 9 0 0	% de détention	100,00
Adresse :	N° 7	Voie	Rue Racine
	Code Postal 44000	Commune	NANTES
		Pays	France
Forme juridique	EUURL	Dénomination	Via Decouvertes Production
N° SIREN (si société établie en France)	7 9 8 2 5 6 4 6 7	% de détention	100,00
Adresse :	N° 7	Voie	Rue Racine
	Code Postal 44000	Commune	NANTES
		Pays	France
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	
Forme juridique		Dénomination	
N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	
Adresse :	N°	Voie	
	Code Postal	Commune	
		Pays	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Formulaire obligatoire (article 54 quater  
du Code général des impôts)

## RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE 2022 ou exercice

Désignation de l'entreprise SAS 13 PRODUCTIONS

du 01012022

Adresse 1 rue Elie Pelas 13016 MARSEILLE

au 31122022

### A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES: v. notic 1

NOM, PRÉNOM, EMPLOI OCCUPÉ ET ADRESSE COMPLÈTE

1	M PEREZ CYRILLE, Directeur de Production, 5 Rue Pablo Picasso 13007 Marseille
2	M PEREZ Gilles, Producteur artistique, 70 Chemin du Roucas blanc 13007 Marseille
3	MME MONTEIRO Dominique, Producteur artistique, 24 Bd des filles du Calvaire 75011 Paris
4	MME FEINSTEIN Claire, Multiples, 112 Avenue de la Republique 93140 BONDY
5	M LUQUE, Producteur Artistique, 6 Villa des Pyrenées 75020 PARIS
6	
7	
8	
9	
10	

#### RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)

	RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)				Frais de voyages et de déplacements (v. notic 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
	Montant des rémunérations de toute nature (v. notic 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notic 3)	Valeur des avantages en nature (v. notic 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notic 5)		TOTAL DES COLONNES 1 à 4	aux véhicules et autres biens (v. notic 7)		aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notic 8)
	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1	92 460		4 860		97 320	107 100			204 420
2	71 943				71 943	6 230			78 173
3	60 400				60 400	4 070			64 470
4	60 000				60 000	2 047			62 047
5	46 000				46 000	627			46 627
6									
7									
8									
9									
10									
**	330 803		4 860		335 663	120 074			455 737

\*\* TOTAUX

### B - AUTRES FRAIS

10

Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)

Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement

Total

### C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notic 1) :

Total des dépenses

Bénéfices imposable 9

- de l'exercice 2022 (total col. 9 + total col. 10) 10	455 737	- de l'exercice 2022	(179 222)
- de l'exercice précédent 10	392 560	- de l'exercice précédent 10	(63 091)

Nom et qualité du signataire M. Perez Joseph, Président

À MARSEILLE

le 09052023

Signature,

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télédéclarées.

# RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS

2069-RCI

Si PME au sens communautaire, cochez la case

Société du groupe pour laquelle les réductions et crédits d'impôt sont déclarés :

Nom, adresse : SAS 13 Productions, 1 rue Elie Pelas, 13016 MARSEILLE, FRANCE  
SIREN : 477611685

Si vous êtes la société mère, cocher la case ci-contre :

## I - RÉDUCTIONS ET CRÉDITS D'IMPÔTS DISPENSÉS DE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (1)	Montant	(1) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
AUD	370 858	"CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "MEC" Réduction d'impôt au titre du mécénat "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "RAC" Crédit d'impôt pour le rachat d'une entreprise par ses salariés "AUD" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres audiovisuelles "CIN" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques "CCI" Crédit d'impôt pour dépenses de production de films et d'œuvres audiovisuelles étrangers "CSV" Crédit en faveur des ent. spect. vivants musicaux ou de variétés ou représ. théâtr. d'œuv. dramatiques "VEL" Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos "PRE" Réduction d'impôt pour souscriptions en numéraire au capital des entreprises de presse "RTD" Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques "CPG" Crédit en faveur ent. agricoles ds secteur cultures permanentes sans glyphosate "HVE" Crédit en faveur ent. agricoles avec certification à haute valeur environnementale "AUT" Autres crédits d'impôts

### CRÉDIT D'IMPÔT POUR LA COMPÉTITIVITÉ ET L'EMPLOI

Montant total des rémunérations versées n'excédant pas 2,5 SMIC et ouvrant droit à crédit d'impôt versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte	1	
Montant des rémunérations éligibles à la majoration pour les salariés des professions pour lesquelles le paiement des congés et des charges sur les indemnités de congés est mutualisé entre les employeurs affiliés obligatoirement aux caisses de congés payés prévue à l'article L.3141-30 du code du travail	2	
Quote-part de crédit d'impôt résultant de la participation de l'entreprise dans des sociétés de personnes ou groupements assimilés	3	
Montant du CICE préfinancé		

En présence de CICE, saisir "CIC" dans "Crédit d'impôt (1)", et dans "Montant", saisir (ligne 1 x 9 %) + (ligne 3 x 9 %) x 10/90 + ligne 5. [A partir du 01/01/2019, le CICE s'applique aux rémunérations n'excédant pas 2,5 fois le SMIC versées à des salariés affectés à des exploitations situées à Mayotte. Le taux est de 9 %.]

### RÉDUCTION D'IMPÔT EN FAVEUR DU MÉCÉNAT (2)

Montant des dons et versements consentis à des organismes dont le siège est situé au sein de l'UE ou de l'EEE	
Dont montant des dons au profit de la reconstruction de Notre-Dame de Paris	
Dont montants versés aux fédérations ou unions d'organismes ayant pour objet exclusif de fédérer, d'organiser, de représenter et de promouvoir les organismes agréés en vue du financement des PME	

(2) Si le montant des dons et versements ouvrant droit à la réduction d'impôt en faveur du mécénat est supérieur à 10 000 € au cours de l'exercice, remplir le tableau IV.

## II - CRÉDITS D'IMPÔTS AVEC DÉPÔT OBLIGATOIRE D'UNE DÉCLARATION SPÉCIALE

Crédit d'impôt (2)	Montant	(2) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
		"COR" Crédit d'impôt pour investissement en Corse "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "FAM" Crédit d'impôt famille "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "PHO" Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "CJV" Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "COL" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur du logement social "CIO" Crédit d'impôt pour investissement outre-mer dans le secteur productif "RTA" Crédit d'impôt pour remplacement temporaire de l'exploitant agricole "PVM" Crédits d'impôts afférents aux valeurs mobilières "CRC" Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "EOM" Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales "AUT" Autres crédits d'impôts

Si vous avez saisi AUT, précisez le crédit d'impôt :

Si vous avez saisi CIR, précisez le montant du crédit d'impôt pour les dépenses situées dans les DOM :

## III - CAS PARTICULIERS

CI déposé en cas de cessation au titre de l'année N	Montant	(3) Dans la colonne "Crédit d'impôt" vous devez saisir un code à 3 lettres parmi :
Crédit d'impôt (3)		"APR" Crédit d'impôt en faveur de l'apprentissage "PTZ" Crédit d'impôt en faveur de la première accession à la propriété "BIO" Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique "FOR" Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise "ART" Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art "MAI" Crédit d'impôt en faveur des maîtres restaurateurs "PTR" Crédit d'impôt prêt à taux zéro renforcé "CIR" Crédit d'impôt en faveur de la recherche "CIC" Crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi "CPE" Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique "CPG" Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles dans le secteur des cultures permanentes sans glyphosate "HVE" Crédit d'impôt en faveur des entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale "COM" Réduction d'impôt collectivités outre-mer "CRC" Crédit d'impôt en faveur de la recherche collaborative "EOM" Crédit d'impôt en faveur des éditeurs d'œuvres musicales
CI déposé au titre de l'année civile N-2, N-1 en cas d'exercice de plus de 12 mois		
Crédit d'impôt (3)	Montant	

IMPORTANT : Ne pas adresser ce formulaire à l'administration fiscale sous forme imprimée. Les données de ce formulaire doivent être télétransmises.

















## **PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 30 JUIN 2023**

Le 30 juin 2023 à 17 heures, les associés de la société SAS 13 PRODUCTIONS, société par actions simplifiée au capital de 600 000 euros, se sont réunis au siège social 9 rue Jean-François Leca 13002 MARSEILLE en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

Étaient présents :

- M PEREZ Cyrille demeurant 5 Rue Pablo Picasso à Marseille titulaire de 269 actions.
- M PEREZ Gilles demeurant 70 Chemin du Roucas Blanc à Marseille titulaire de 269 actions.
- M PEREZ Joseph demeurant 25 Plateau de Malmousque à Marseille titulaire de 148 actions.
- M MONTEIRO Dominique demeurant 24 Boulevard des filles du calvaire à Paris titulaire de 2 parts.

L'assemblée est présidée par M. Perez Joseph, président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble actions, représentent plus de la moitié des actions et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 227-10 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2022
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la présidence
- Conventions visées à l'article L 227-10 du C. Com.
- Non renouvellement du mandat du Commissaire aux comptes
- Questions diverses

Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

### **PREMIÈRE RÉOLUTION**

---

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2022 tels qu'ils ont été présentés par la présidence et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 122 594,67 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujettis à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 8 400,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de -310 217,00 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la présidence de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## SECONDE RÉOLUTION

---

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 1464 525,69 euros qui se compose des éléments suivants :

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022	122 595
Report à nouveau	1 341 931
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>1 464 526</b>

L'assemblée générale, sur la proposition de la présidence, décide l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	1 464 526
<b>Total</b>	<b>1 464 526</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

*Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.*

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

## TROISIEME RÉOLUTION

---

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du président sur les opérations visées par l'article L 227-10 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

## QUATRIÈME RÉOLUTION

---

Le Président constate que les mandats du commissaire aux comptes titulaire (le cabinet KPMG Audit) et du commissaire aux comptes suppléant (Monsieur Jean Michel Rebelles) arriveront à expiration à l'issue de l'assemblée générale appelée à approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022. La Société ne dépassant plus aucun des seuils légaux rendant obligatoire la désignation d'un Commissaire aux comptes, le Président propose en conséquence que les mandats des Commissaires aux comptes titulaire et suppléant ne soient pas renouvelés.

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, approuve le non renouvellement du mandat du commissaire aux comptes qui prend donc fin ce jour.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la présidence et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

M PEREZ Joseph  
Signé électroniquement le 21/07/2023 par  
JOSEPH PEREZ

Signed with  
universign

M PEREZ Gilles  
Signé électroniquement le 05/07/2023 par  
GILLES PEREZ

Signed with  
universign

M PEREZ  
Signé électroniquement le 06/07/2023 par  
CYRILLE PEREZ

Signed with  
universign

M MONTEIRO Dominique  
Signé électroniquement le 05/07/2023 par  
Dominique MONTEIRO

Signed with  
universign

## RAPPORT DE GESTION DE LA PRESIDENCE SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2022

Chers associés,

Le présent rapport de gestion a été établi pour vous informer avant l'assemblée générale ordinaire qui a pour but l'approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2022.

Les convocations prescrites vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévues par la réglementation en vigueur, ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

### I. SITUATION DE LA SOCIÉTÉ PENDANT L'EXERCICE ÉCOULÉ :

La monnaie de présentation des comptes est l'euro.

#### 1.1 Activité de la société :

L'année 2022 a vu la livraison de nombreux documentaires notamment pour France Télévisions et Arte, et la poursuite de nos deux magazines pour France Télévisions, antennes régionales.

Nous avons également continué notre activité de coproduction, notamment dans le domaine de la fiction, afin de poursuivre notre travail de réseau.

Nous venons de terminer la production d'un long métrage de fiction La Nuit du Verre d'Eau qui sortira dans les salles en juin 2023, ainsi que de plusieurs courts métrages.

Enfin, nous avons créé, au sein de 13 PRODS, un label podcast, outil qui permet de sensibiliser un public plus jeune que la télévision, à nos problématiques. Un premier podcast pour Spotify a pu être produit.

Pour l'année en cours, nous souhaitons poursuivre l'activité de prestation de films et production audiovisuelle, en développant encore plus nos documentaires, et en renforçant cette activité notamment en faisant des coproductions internationales, mais aussi en développant notre secteur fiction, télévisuelle et cinéma, par la production de série, d'unitaires, mais aussi de longs métrages cinéma et en poursuivant nos courts métrages, afin d'être sur l'ensemble des secteurs de la production, hormis l'animation qui constitue une catégorie bien à part de notre métier.

Un développement de nos productions digitales et institutionnelles, notamment dans le secteur des institutions culturelles, commence à porter ses fruits, et nous redoublerons d'efforts en 2023 pour développer de nouveaux produits et clients.

Les chiffres d'affaires des deux derniers exercices sont présentés ci-dessous.

Par rapport à l'exercice précédent, le chiffre d'affaires a augmenté de 959 613 euros.

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Variation en euros	Variation 2022 / 2021
Chiffre d'affaires	3 565 133	2 605 520	+ 959 613	+ 37%

#### 1.2 Présentation des états financiers :

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Variation en euros	Variation 2022 / 2021
Produits d'exploitation	8 656 827	7 107 672	+ 1 549 156	+ 22%
Charges d'exploitation	8 871 978	7 466 848	+ 1 405 130	+ 19%
Résultat d'exploitation	(215 151)	(359 177)	+ 144 026	NS
Résultat financier	(4 283)	(6 038)	+ 1 755	NS
Résultat exceptionnel	31 812	503 976	(472 165)	- 94%
Impôt sur les bénéfices	(310 217)	(324 195)	+ 13 978	NS
Participation des salariés				
<b>Résultat</b>	<b>122 595</b>	<b>462 957</b>	<b>109 274</b>	<b>+ 236%</b>

Au cours de l'exercice, la société a réalisé des investissements qui se répartissent comme suit :

• Immobilisations incorporelles	1 903 565 euros
• Immobilisations corporelles	11 605 euros
• Immobilisations financières	1 236 euros

Le niveau des investissements réalisés en 2022 est de 1916 406 euros et la dotation aux amortissements s'élève à 1515 736 euros.

### **1.3 Capitaux propres**

La situation des capitaux propres (avant répartition), comparée à celle à la fin de l'exercice précédent, se présente de la façon suivante :

	Exercice clos le 31/12/2022	Exercice clos le 31/12/2021	Variation
Capitaux propres (avant répartition)	2 479 257	2 688 978	(209 721)
Capital social	600 000	600 000	
Capitaux propres / Capital social	4,13	4,48	(0,35)

### **1.4 Modifications apportées au mode de présentation des comptes annuels ou aux méthodes d'évaluation suivis les années précédentes :**

Nous vous précisons que les états financiers qui vous sont présentés ne comportent aucune modification par rapport à ceux de l'exercice précédent, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou au niveau des méthodes d'évaluation.

### **1.5 Activité des filiales et des sociétés contrôlées :**

Via Découvertes, reprise en 2019, a pu, en gardant son implantation dans les Pays de la Loire, poursuivre son activité. Nous avons ainsi pu produire des documentaires pour France Télévisions.

De préférence, sont produits sur Via Découvertes Films des documentaires se déroulant dans la région, comme des films de société, ou bien des documentaires de découvertes ou scientifiques, c'est ainsi que s'est positionné cette filiale par rapport à 13 PRODS.

	VDF	VDP
Chiffre d'affaires	228 898	53 251
Résultat Comptable	-113 852	41 602

### **1.6 Prises de participations ou prises de contrôle :**

Au cours de l'exercice, nous vous informons n'avoir pris aucune participation dans une société quelle qu'elle soit.

### **1.7 Participations croisées :**

Néant.

### **1.8 Cession de participations :**

Néant.

### **1.9 Charges non déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts :**

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, nous vous précisons que le montant global des charges non fiscalement déductibles visées à l'article 39-4 du code général des impôts, s'est élevé à 8 400,00 euros.

## **II. AFFECTATION DES RÉSULTATS - DIVIDENDES VERSÉS AU TITRE DES 3 EXERCICES PRÉCÉDENTS ET AVOIR FISCAL CORRESPONDANT**

Ainsi que vous pouvez le constater, déduction faite de toutes les charges et de tous impôts et amortissements, les comptes qui vous sont présentés font ressortir un montant à disposition de l'assemblée de 1464 525,69 € qui se compose des éléments suivants

	Montant
Bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2022	122 595
Report à nouveau	1 341 931
Réserves distribuables	
<b>Total</b>	<b>1 464 526</b>

Nous vous proposons l'affectation suivante :

	Montant
Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	1 464 526
<b>Total</b>	<b>1 464 526</b>

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2021		
2020		
2019		

## **III. ACTIVITÉS EN MATIÈRE DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT**

Notre société n'a pas comptabilisé de frais de cette nature au cours de l'exercice. Elle n'a pas engagé de programme de recherche.

## **IV. ÉVÉNEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA DATE DE CLÔTURE DE L'EXERCICE**

Néant.

V. INFORMATIONS RELATIVES AUX DELAIS DE PAIEMENT

5.1 Factures émises non réglées à la date de clôture dont le terme est échu

	Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées		2	4	3	19	
Montant total des factures concernées h.t.		68	101 480	11 640	135 876	
Pourcentage du montant total h.t. des factures émises dans l'année			3,8%	0,4%	5,1%	
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)</b>						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

5.2 Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

	Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) TRANCHES DE RETARD DE PAIEMENT</b>						
Nombre de factures concernées		2			1	
Montant total des factures concernées h.t.		(681)			17 005	
Pourcentage du montant total des factures reçues dans l'année		0,0%			0,9%	
<b>(B) FACTURES EXCLUES DU (A) RELATIVES CRÉANCES LITIGIEUSES OU NON COMPTABILISÉES</b>						
Nombre des factures exclues						
Montant total des factures exclues						
<b>(C) DÉLAIS DE PAIEMENT DE RÉFÉRENCE UTILISÉES (CONTRACTUEL OU DÉLAI LÉGAL)</b>						
Délais de paiement utilisé pour le calcul des retards de paiement						

VI. APPROBATION DES COMPTES, QUITUS

Au cours de l'assemblée, vous aurez à approuver les comptes, à affecter le résultat et à donner quitus de sa gestion à votre président.  
Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le Président

